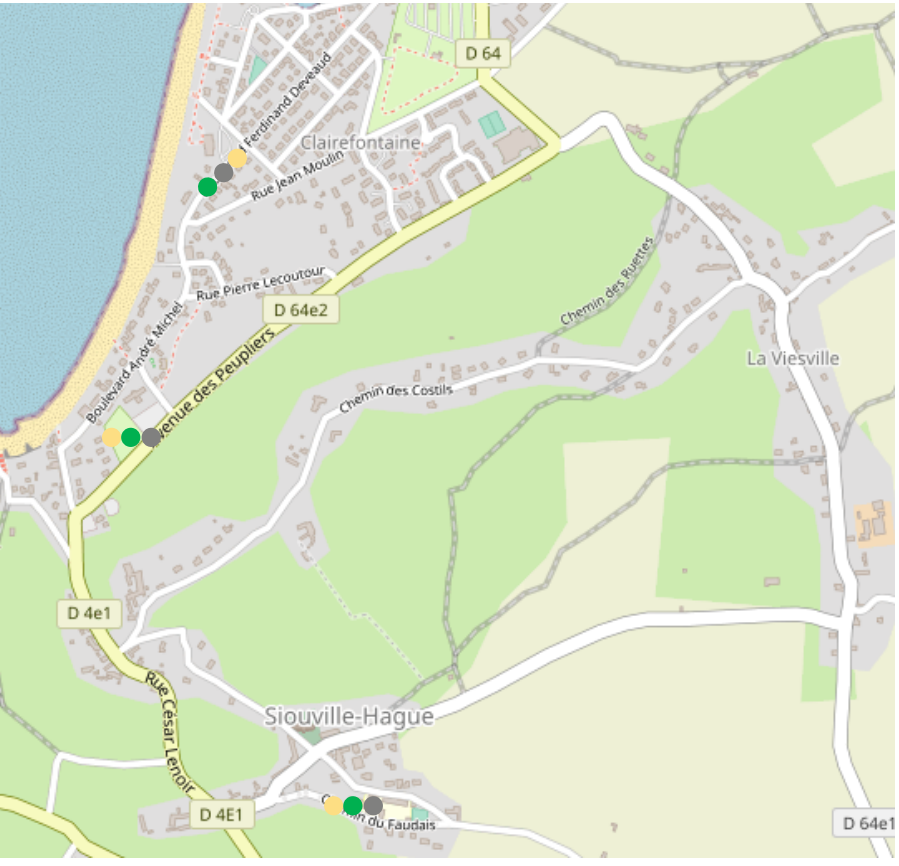


La collecte des ordures ménagères évolue



- PAV ordure ménagères
- PAV verre.....
- PAV tri sélectif.....

L'édito du Maire

Le budget 2025 est voté ! Celui-ci trace en quelque sorte, notre feuille de route pour cette année.

Je tiens à souligner un fait que nous devrions tous valoriser : ici, au conseil municipal, nous votons un budget à l'équilibre. C'est une obligation légale, certes, mais aussi une preuve de rigueur et de gestion responsable.

Et pendant que nous, collectivités locales, devons jongler pour boucler un budget sans dépasser les recettes, l'État, lui, vote chaque année un budget déficitaire, souvent de plusieurs milliards.

Ce contraste est frappant : d'un côté, les communes doivent faire plus avec moins, de l'autre, l'État peut dépenser plus que ce qu'il gagne. Il est peut-être temps de rappeler que la bonne gestion commence là où les comptes sont équilibrés.

Les communes (et plus largement les collectivités territoriales) sont **obligées par la loi** de voter un budget en équilibre réel. Cela veut dire que les dépenses ne peuvent pas dépasser les recettes prévues, et si c'est le cas, la préfecture peut intervenir. Cette règle vise à garantir la stabilité financière locale et à éviter les dérives.

Une commune ne peut pas faire tourner la "planche à billets" ni emprunter sans limite. L'État peut soutenir l'économie en période de crise via des déficits (ex : relance, aides sociales).

Mais à long terme, un déficit chronique peut poser des problèmes de soutenabilité....

Chanteloup Denis

Soucieux d'apporter toujours le meilleur service à nos habitants, la gestion des ordures ménagères et du tri sélectif évolue de nouveau sur notre territoire.

En effet, à Siouville-Hague, en complément des poubelles ménagères et celles pour le tri sélectif au porte à porte, il a été convenu de remettre en place trois PAV sur le territoire, un enterré et deux aériens. Vous avez maintenant la possibilité de déposer vos ordures ménagères, celle du tri, ainsi que les verres, à trois endroits de la Commune.

- Un PAV, situé Boulevard Ferdinand Deveaud, dédié au tri sélectif, est remplacé par un PAV pour la collecte des ordures ménagères,
- Le second PAV est quant à lui situé sur le parking de la salle communale du Temple et sera mis en place en aérien à côté du PAV verre.
- Enfin, le troisième PAV est situé sur le parking des Tamaris, aux abords du terrain des camping-cars.

Les trois PAV ainsi installés, seront alors **collectés deux fois par semaine**

Le fait d'apporter ce service, ne modifiera en rien le fonctionnement actuel de ramassage (une semaine pour le tri et la semaine suivante pour les ordures ménagères).

Ce système d'apport volontaire, viendra suppléer, les petites poubelles de plages qui n'apportent pas, l'usage escompté. En effet, ces petites poubelles de plage comme leur nom l'indique, étaient destinées au dépôt des petits « déchets » mais force est de constater que d'y retrouver de la litière, cartons d'emballages, polystyrènes et autres déchets de travaux, sans compter le tri fastidieux que nos employés communaux étaient dans l'obligation de réaliser, tout ceci est bien loin des gestes écocitoyens et respectueux que nous devrions avoir avec le bon vivre ensemble !

De plus le dernier audit pavillon bleu réalisé sur la commune, nous a incité également à enlever les petites poubelles des cales d'accès à la mer, et ainsi privilégié la centralisation des différents collecteurs. Cela permettra de réduire les risques de débordement et d'optimiser la collecte des déchets recyclables.

« Soyons redoutables avec nos déchets », comme le dit la communication de l'agglomération du Cotentin en charge de la compétence « gestion et collecte des Ordures Ménagères ».

Attention aux changements d'adresse

La loi 3DS oblige les communes à revoir leur plan d'adressage.

A Siouville-Hague, le travail touche à son terme. Il s'agit de revoir tous les noms de rue et numéros des maisons afin de supprimer les « bis », « ter » ou autre appellation sans nom de rue et numérotation. Ceci afin d'aider aux interventions des services de secours, éclaircir les besoins de branchements électriques, fibre, gps...

Bon nombre de rues de la commune sont concernées. Chacun recevra une information individualisée pour lui préciser le changement et les modalités d'accompagnement dans les démarches à effectuer pour en informer les services postaux, organismes publics et privés...



L'équipe des élus au travail sur les cartes et cadastre de la commune

Une classe en moins mais un centre de loisirs en plus

L'inspection académique a annoncé la fermeture d'une classe pour la rentrée de septembre prochain. Cette suppression sera confirmée – on pas- en juin, mais l'effectif actuel et prévisionnel ne laisse que peu d'espoir au maintien de la 4^e classe.

La municipalité ne baisse pas les bras et a engagé, il y a plusieurs mois déjà, une réflexion sur l'ouverture d'un accueil des enfants le mercredi. Ce service supplémentaire compléterait l'existant : la garderie, l'aide aux devoirs et la restauration. L'après étude réalisée par le pôle de proximité, qui a souligné un besoin crucial le mercredi dans le secteur nord du canton, le conseil municipal a inscrit dans son budget 2025 le financement d'un centre de loisirs ouvrant dès septembre prochain. Une consultation des organismes pouvant fournir ce nouveau service est en cours. Si l'expérience est concluante, le centre pourrait aussi ouvrir lors des petites vacances scolaires.



Deux mobil home neufs au camping Clairefontaine

Afin de renforcer sa gamme de prestations, le camping municipal de Clairefontaine a accueilli deux mobil home neufs, tout confort. Ils sont installés dans l'allée à droite de l'entrée du terrain. Dotés de deux chambres, d'une terrasse individuelle, d'une cuisine aménagée, d'une petite salle de bain, d'un coin salon, ils proposent un confort sans commune mesure avec les « chalets » beaucoup plus spartiates, transférés à la commune en 2018, dans le cadre de la fin de l'opération grand chantier de l'EPR.

Les tarifs proposés sont bien évidemment différents.

Par ailleurs, l'établissement continue d' étoffer le nombre d'animations proposées en été : les vacanciers pourront profiter des structures gonflables, de soirées concert, barbecue, jeux en bois, atelier fabrication de marionnettes.



Plus de précisions sur le site internet du cam-

ping : camping-siouville-hague.fr

En bref

Pavillon bleu et ville de surf.

La commune est de nouveau candidate et compte bien accrocher une nouvelle fois ces deux panneaux à l'entrée de son territoire. Siouville-Hague affiche le pavillon bleu depuis 1998 et est Ville de surf depuis 2017.

PLUI.

Le dossier piloté par la communauté d'agglomération du Cotentin avance. Deux réunions d'examen des propositions du cabinet conseil ont eu lieu depuis janvier dernier. Le projet devrait être arrêté fin 2025 pour que l'enquête publique puisse avoir lieu mi 2026.

Espaces verts de l'école.

Le point délicat de la rentrée 2023 a été l'entretien des espaces verts, qui entre dans les prérogatives du service commun aux 15 communes du canton. Une convention va (enfin) être rédigée.

Appel à candidatures pour le Centre d'Hébergement des Tamaris

Propriété de la commune, le centre d'hébergement des Tamaris doit, pour le conseil municipal, devenir un lieu plus animé et ouvert qu'il ne l'est. L'idée principale étant qu'il devienne un endroit convivial, commerce, restaurant ou encore snack... où habitants et vacanciers aient envie de se poser en sortant de la plage ou pour se détendre tout simplement. Pour ce faire, un appel à projets va être publié dans les jours à venir. (Plus d'infos sur siouville-hague.fr)

Chasse aux œufs

La traditionnelle chasse aux œufs de Pâques a eu lieu et, belle surprise, des familles ukrainiennes sont revenues à Siouville pour cette occasion.

Agenda

7 juin-Siouville Surf Open

28 juin-Fête des familles et des nouveaux arrivants - salle Marcel-Jacques, à partir de 10h30

Premier marché estival le mardi 8 juillet. Terrain des Tamaris, de 17h à 20h

Concert et structure gonflable au programme

Directeur de la publication : Denis Chanteloup
Rédaction : Elisabeth Burnouf
Conception graphique / mise en page : Denis Chanteloup
Crédits photos : Thierry Houyel et municipalité
Mairie de Siouville-Hague
Tel : 02.33.87.60.00
Dépôt légal : mai 2025
Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

N'hésitez pas, prenez vos claviers et venez jeter un œil sur :

www.siouville-hague.com

Page facebook : Commune de Siouville-Hague